



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# VERS DES VILLES ET DES TERRITOIRES 100 % MARCHABLES, 100 % CYCLABLES

## Oser des aménagements provisoires

- ▶ pour permettre aux usagers d'explorer d'autres façons de se déplacer, à l'occasion de crises (Covid-19...) mais également lors de grands chantiers, de grands événements (ludiques, sportifs, culturels) ;
- ▶ pour accélérer collectivement l'évolution vers les modes de déplacements plus durables ;
- ▶ pour aller vers des espaces publics de qualité, plus généreux et plus accueillants.

## Deux guides « express » facilitateurs

Le Cerema s'engage fortement pour accompagner les acteurs des territoires vers le développement de la marche et du vélo. À cet effet, il a formalisé des recommandations pour faire évoluer les projets et les pratiques et permettre à chacun de tester et d'ajuster des solutions.



[Consulter ce guide](#)



[Consulter ce guide](#)

# PROMOUVOIR LA MARCHÉ ET LE VÉLO : POURQUOI ?



## ► Des modes de déplacements du quotidien aux multiples bienfaits

Ils sont bons pour la santé individuelle (exercice physique modéré) et collective (pas de pollution, peu dangereux pour les autres), peu coûteux, efficaces, souples, capacitaires, inclusifs, peu consommateurs d'espace, pouvant être de « portée augmentée » grâce aux transports publics.

## ► Des modes de déplacements durables et désirables

Solutions d'adaptation au changement climatique et à la transition vers des villes et des bourgs plus apaisés, résilients, ces modes participent à resserrer les liens sociaux et contribuent à renforcer la vie locale. Ils contribuent au dynamisme et à l'attractivité des territoires, des moins denses jusqu'aux métropoles.

# TESTER DES AMÉNAGEMENTS : COMMENT ?

## 5 principes issus des deux guides

### 1 Faire sûr et accessible avant tout

Simple, peu onéreux et de mise en oeuvre rapide, les aménagements testés exigent d'abord la sécurité des pratiques à pied et à vélo dans les espaces redessinés. Ils ont aussi à répondre aux obligations d'accessibilité pour tous. Et puis, ils gagnent à être généreux, accueillants, lisibles dans leur manière de signifier les nouvelles règles de partage et d'usage de l'espace public, mais aussi à se montrer attrayants, ergonomiques et faciles d'entretien.

### 2 S'inscrire dans une approche globale, intégrée, itérative...

...pour prendre en compte de façon simultanée les piétons et les cyclistes ; pour mieux équilibrer les espaces de déplacement et ceux de séjour ; pour s'inscrire dans une réflexion d'ensemble et rebondir sur les stratégies de mobilités actives déjà engagées sur les territoires ; pour emboîter les échelles de projets et agir de façon coordonnée. Une approche itérative est essentielle au processus d'amélioration continue.

### 3 Mobiliser, informer, co-construire

L'enjeu réside dans la capacité collective des acteurs institutionnels, associatifs, collectifs d'usagers, professionnels..., à travailler ensemble pour œuvrer à un plan d'action concerté sur un temps court. Les relations établies sur le long terme à l'occasion d'autres projets facilitent la mobilisation lorsqu'il faut réagir dans l'urgence. L'écoute des citoyens reste indispensable. Il est souhaitable de se donner un peu de temps et les moyens pour que la population s'approprie les aménagements provisoires. En outre, il faut rester vigilant quant à la représentativité des expressions publiques.

### 4 Évaluer les usages des aménagements proposés

Complémentaire des comptages, des mesures de flux et du suivi de la sécurité routière, l'évaluation des usages via une boîte à outils « sensible » d'observation et d'écoute, est toujours riche d'enseignements. Elle permet d'analyser l'appropriation effective des aménagements provisoires.

### 5 Tester, expérimenter, dans les règles

En situation de « test », autrement dit lorsque l'on reste dans la réglementation en vigueur mais que l'on quitte les habitudes locales, il n'y a pas besoin d'autorisation particulière. Il est intéressant d'évaluer pour capitaliser et ajuster les pratiques futures. Lorsque l'on déroge à la réglementation en vigueur (Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Code de la route, Code de la voirie routière), il s'agit d'une « expérimentation ». Une demande est alors à faire auprès de la Délégation à la sécurité routière pour obtenir une autorisation qui dégage la responsabilité de la collectivité en cas d'accident. La contrepartie est d'évaluer suivant un cahier des charges approuvé. Ce processus demande du temps, mais permet progressivement de faire évoluer la réglementation.

# DU PROVISOIRE AU PÉRENNE



## ► Montrer qu'il est possible de faire autrement

Parce qu'ils s'affranchissent des étapes classiques d'un projet, les aménagements provisoires osent une requalification rapide de l'espace public grâce à des dispositifs légers, réversibles ou évolutifs, destinés à changer la représentation mentale de l'usage des lieux et à faire évoluer les comportements. Ils peuvent être simples tout en améliorant la qualité d'usage de l'ensemble de l'espace public.

## ► Entretenir, adapter et penser l'après

Les aménagements provisoires ne sont pas destinés à durer tels quels. Ils nécessitent pourtant de la maintenance et des adaptations par rapport aux pratiques observées. Ils peuvent préfigurer une transformation de l'espace public. Dans ce cas on veillera à apporter des améliorations ne pouvant être faites sur du court terme (modifier l'éclairage public, remplacer un quai provisoire par un arrêt de bus plus qualitatif...). Grâce à leur pérennisation, des aménagements provisoires légers, pragmatiques, réalisés à court terme, sont ainsi susceptibles de provoquer à plus long terme de grandes mutations.

## Le Cerema accompagne les collectivités et les territoires

Retrouvez toutes nos publications sur la boutique en ligne du Cerema

[Boutique en ligne](#)

### ► Montée en compétence, partage de bonnes pratiques, échanges

Documents de référence. Formations, journées et animations techniques (en présentiel ou à distance).

### ► Appui expert tout au long du projet

Assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil, prestations d'ingénierie.

### ► Contact : [VOI.DTeTV@cerema.fr](mailto:VOI.DTeTV@cerema.fr)

**OFFRES DE SERVICES DU CEREMA PLAN DE RELANCE**

Modes actifs : les leviers pour faciliter le déplacement des cyclistes et des piétons pendant le déconfinement

[Voir](#)



Dossier  
**Une voirie pour tous**

[Voir](#)



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92803 - F-69674 Bron Cedex  
Tél. +33 (0)4 72 14 30 30